Nations Unies S/2017/640



# Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original : anglais

# Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il traite des activités de la MINUK et des faits nouveaux survenus pendant la période allant du 16 avril au 15 juillet 2017.

2. La MINUK a toujours pour priorité de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec toutes les communautés du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) maintient sa présence dans le pays conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692). Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec la MINUK.

## II. Faits nouveaux en matière de politique et de sécurité

3. La période considérée a été marquée par la chute du gouvernement de coalition dirigé par le Parti démocratique du Kosovo (PDK) et la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), suivie d'élections législatives anticipées. Le gouvernement est tombé à l'issue d'un vote qui a eu lieu à l'Assemblée du Kosovo, le 10 mai, sur une motion de censure présentée par le parti d'opposition, Initiative pour le Kosovo (NpK). La motion, adoptée par 78 voix, a notamment bénéficié de l'appui de 34 des 36 députés du PDK au pouvoir. Comme conséquence du vote, l'Assemblée a été dissoute et des élections législatives anticipées ont été prévues pour le 11 juin.

4. Dans le cadre de la préparation des élections, le 31 mai, la Commission électorale centrale du Kosovo a publié la liste électorale définitive, comprenant 1 872 941 électeurs, dont 155 202 participant à leur première élection. La Commission a annoncé qu'il y aurait au total 889 centres de vote comptant 2 490 bureaux de vote. Donnant suite à une invitation du Président du Kosovo,









Hashim Thaçi, le 30 mai, l'Union européenne a annoncé le déploiement d'une mission d'observation électorale au Kosovo.

5. La campagne électorale d'une durée de dix jours s'est ouverte le 31 mai. Au total, 26 entités politiques, comprenant 5 coalitions préélectorales, 19 partis politiques et 2 initiatives citoyennes, ont brigué les 120 sièges de l'Assemblée du Kosovo. Après d'intenses négociations, le PDK a formé une coalition préélectorale avec l'Alliance pour l'avenir du Kosovo (AAK), la NpK et 10 autres petits partis politiques albanais du Kosovo, regroupant ainsi tous les principaux partis des « anciens combattants » de l'Armée de libération du Kosovo au sein d'une seule entité électorale. La coalition a désigné le dirigeant de l'AAK, Ramush Haradinaj, comme son candidat au poste de Premier Ministre. La LDK a formé une coalition préélectorale avec l'Alliance pour un nouveau Kosovo (AKR) et le nouveau parti dénommé Alternativa, avec Avdullah Hoti de la LDK comme son candidat au poste de Premier Ministre. Vetëvendosje (Mouvement pour l'autodétermination) était le seul grand parti albanais du Kosovo à avoir choisi de ne pas entrer dans une coalition préélectorale. Il a désigné son ancien dirigeant, Albin Kurti, comme son candidat au poste de Premier Ministre.

6. La période préélectorale a été marquée par une reconfiguration du paysage politique serbe du Kosovo, avec la transformation du groupement Građjanska Inicijativa Srpska Lista en un parti politique, qui a publiquement reçu l'appui des représentants du Gouvernement serbe. En outre, certains responsables politiques serbes du Kosovo anciennement associés à Građjanska Inicijativa Srpska Lista ont décidé de présenter leurs propres listes pour l'élection, ce qui a contribué à rendre la période de campagne relativement tendue, des cas présumés d'intimidation et d'incidents à motivation politique ayant été signalés. Le 5 juin, l'Observateur principal de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne a critiqué le climat dans lequel se déroulait la campagne et demandé à la police et aux procureurs d'enquêter sur tous ces incidents rapidement et rigoureusement. Dans ses conclusions préliminaires du 13 juin, la Mission d'observation électorale a indiqué expressément que le climat électoral dans les municipalités à majorité serbe du Kosovo a été marqué par des actes d'intimidation et de violence perpétrés par des membres de la communauté serbe du Kosovo contre des candidats et des électeurs.

7. Les observateurs électoraux locaux et internationaux ont conclu que les élections législatives du 11 juin se sont déroulées sans irrégularités ou incidents majeurs, à part les incidents localisés susmentionnés d'intimidation des électeurs, les problèmes non réglés de longue date concernant les listes électorales et la pleine participation des électeurs hors du Kosovo. Lors de la présentation des conclusions préliminaires de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, le 13 juin, l'Observateur principal a jugé que les élections du 11 juin au Kosovo ont été réellement pluralistes et pacifiques dans la plupart des régions. Le Président du Kosovo s'est félicité des conclusions préliminaires de la Mission, qui, à son avis, confirmaient que les élections ont été libres, démocratiques et conformes aux normes internationales.

8. La Commission électorale centrale a annoncé les résultats officiels des élections le 8 juillet. La coalition PDK-AAK-NpK, avec ses autres membres, a obtenu 33,7 % des voix, ce qui lui assure 39 sièges à l'Assemblée du Kosovo. Vetëvendosje a obtenu 27,49 % des voix et 32 sièges, et la coalition LDK-AKR-Alternativa a obtenu 25,53 % des voix et 29 sièges. Građjanska Inicijativa Srpska Lista a obtenu 9 des 10 sièges garantis aux représentants de la communauté serbe du Kosovo, le Parti libéral indépendant ayant gagné le dixième. Les représentants politiques des communautés ashkali, bosniaque, gorani, rom et turque ont collectivement pourvu les 10 sièges garantis aux autres communautés non

majoritaires. Aucun parti ni aucune coalition préélectorale n’ayant obtenu une majorité en état de gouverner, à la fin de la période considérée, aucune alliance postélectorale n’a été constituée afin de former un gouvernement. L’Assemblée doit tenir sa séance constitutive au plus tard le 7 août.

9. Par ailleurs, à la suite d’une réunion consultative avec des représentants des partis politiques et la Commission électorale centrale, le 22 juin, le Président Thaçi a annoncé que les élections locales au Kosovo se tiendraient le 22 octobre.

10. Quelques tensions graves sont clairement apparues au cours de la période considérée. Le 5 mai, un jeune Albanais du Kosovo a été tué par balle dans un bar à proximité du pont principal de Mitrovica-Sud. Suite à cet incident, le 7 mai, environ 4 000 personnes ont manifesté à Mitrovica-Sud pour condamner la violence et réclamer justice. Le 5 mai également, une centaine de militants de Vetëvendosje ont manifesté devant le Ministère de la justice à Pristina, pour exiger que justice soit rendue à Astrit Dehari, membre de leur parti, qui est décédé en détention le 5 novembre 2016. La manifestation a dégénéré : des manifestants ont lancé des pierres sur des agents de la police du Kosovo, blessant deux d’entre eux, et vandalisé jusqu’à 60 véhicules du Ministère de la justice et de la police du Kosovo. Dans un autre incident survenu le 13 mai, à Pristina, une éminente journaliste du Kosovo, Arbana Xharra, a été grièvement blessée suite à une agression physique par des inconnus. M^me^ Xharra avait déjà été la cible de menaces et d’attaques à cause de ses articles sur la corruption politique et le danger de l’extrémisme religieux. Les dirigeants locaux et les représentants de la communauté internationale ont condamné cette attaque et demandé aux autorités chargées de l’application de la loi de traduire les auteurs en justice.

11. Le 20 avril, la Commission électorale de la République de Serbie a proclamé les résultats définitifs de l’élection présidentielle tenue dans le pays le 2 avril, confirmant la victoire de l’ancien Premier Ministre Aleksandar Vučić, qui a obtenu 55,08 % des voix. Le 31 mai, Aleksandar Vučić a prêté serment en tant que nouveau Président de la Serbie lors d’une session extraordinaire du Parlement serbe. Le nouveau Gouvernement serbe a été approuvé par l’Assemblée le 29 juin. Le nouveau Premier Ministre est Ana Brnabić, ancienne Ministre de l’administration publique et des collectivités locales autonomes. La direction du Bureau du Gouvernement pour le Kosovo-Metohija n’a pas changé.

## III. Nord du Kosovo

12. Le taux de participation aux élections du 11 juin a été le plus élevé dans les municipalités du nord depuis 1999. Le jour des élections, l’OSCE, à la demande de la Commission électorale centrale, a fourni une assistance technique à tous les 44 centres de vote dans le nord du Kosovo. Il est à noter que le Gouvernement serbe a publiquement appuyé ces élections et que, le 21 mai, le nouveau Président élu de Serbie, Aleksandar Vučić, a personnellement encouragé les Serbes du Kosovo à voter pour Građjanska Inicijativa Srpska Lista.

13. Plusieurs incidents survenus durant la période considérée ont nourri les sentiments de défaillance de l’état de droit, d’impunité et d’influence exercée par des éléments criminels dans le nord du Kosovo. Une tentative de vol à main armée d’un véhicule blindé transportant des espèces, survenue à proximité de la porte 1 du passage de la frontière administrative, a été signalée le 17 mai; des coups de feu ont été tirés durant l’incident. Comme autres incidents, on peut citer l’attaque à l’arme à feu du 29 mai contre le bâtiment abritant le siège du Parti des Serbes du Kosovo à Leposavić/Leposaviq et une altercation qui a eu lieu le 4 juin à Leposavić/Leposaviq entre le chef du Parti des Serbes du Kosovo et des partisans de

Građjanska Inicijativa Srpska Lista, au cours de laquelle la police du Kosovo a confisqué une arme. Par la suite, le 5 juin, le chauffeur du maire de Leposavić/Leposaviq a été physiquement agressé lors d'une manifestation organisée par des partisans de Građjanska Inicijativa Srpska Lista devant le Centre de protection sociale à Leposavić/Leposaviq. L'incident aurait eu lieu à proximité d'agents de police du Kosovo qui ont plus tard déclaré qu'ils n'avaient pas assisté à l'agression. Lors d'un autre incident survenu le 26 juin, quatre inconnus ont agressé trois Albanais du Kosovo dans la zone piétonne de Mitrovica-Nord; les victimes ont été emmenées à l'hôpital de Mitrovica-Sud. À ce jour, personne n'a été poursuivi en rapport avec ces affaires.

14. Le principal pont entre le nord et le sud de Mitrovica n'a pas été ouvert à la circulation automobile. Après plusieurs incidents touchant à la sécurité publique à Mitrovica-Nord à la mi-avril, dont une série d'incidents interethniques, le maire de Mitrovica-Nord a suspendu les travaux de construction sur le côté nord du pont et alentour, y compris au rond-point qui constitue la principale structure figurant dans les plans de construction à cette extrémité du pont. Le maire a en outre demandé à la KFOR de renforcer sa présence à Mitrovica et à la police du Kosovo de renforcer les contrôles de sécurité dans les zones ethniquement mixtes. Les travaux de construction sur le pont ont repris le 10 juillet.

## IV. Relations entre Pristina et Belgrade

15. Au cours de la période considérée, le dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l'Union européenne a peu progressé. Le 3 juillet, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, a accueilli à Bruxelles une réunion informelle entre M. Vučić et M. Thaçi. Selon un communiqué de presse publié par le Service européen pour l'action extérieure, le Président Vučić et le Président Thaçi ont décidé d'œuvrer au lancement d'une nouvelle phase du dialogue et souligné qu'il importait de mettre en œuvre sans tarder les accords conclus dans le cadre du dialogue.

16. Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été accompli dans la mise en œuvre de l'accord existant sur la création de l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe ou sur l'intégration judiciaire. Toutefois, le 1er mai, conformément à l'accord sur les télécommunications, deux prestataires de services de téléphonie serbes, VIP et Telenor, ont cessé leurs activités au Kosovo. La filiale de Telekom Srbija au Kosovo, nouvellement créée, a été autorisée à exploiter des services de téléphonie fixe et mobile au Kosovo.

17. Le 27 avril, les autorités judiciaires françaises ont opposé une fin de non-recevoir à une demande d'extradition de Ramush Haradinaj présentée par la Serbie, suite à un mandat d'arrêt délivré pour des crimes de guerre qu'il aurait commis entre 1998 et 1999. Le Gouvernement serbe a adressé une note de protestation officielle à l'Ambassadeur de France en Serbie. Dans une allocution publique qu'il prononcée à son retour au Kosovo, M. Haradinaj a qualifié la demande d'extradition serbe d'« appel à la guerre » et, se référant à « notre ennemi, la Serbie », a proféré des menaces en déclarant que « nous leur ferons bien pire que nous ne l'avons fait par le passé ».

18. Le 2 mai, la police du Kosovo a commencé à mettre en œuvre une directive du Kosovo, selon laquelle les passeports délivrés par la Direction de la coordination du Ministère de l'intérieur de Serbie, qui est chargé de délivrer des passeports aux Serbes vivant au Kosovo, ne sont plus valables pour les voyages à destination et en provenance du Kosovo. Pendant la période considérée, les voyageurs utilisant ces

passeports ont été empêchés d'entrer au Kosovo ou de quitter le Kosovo. Le 2 mai, le Ministre kosovar en charge du dialogue a déclaré que la Direction de la coordination est une structure illégale et que ses passeports ne sont donc pas reconnus. En revanche, les autorités serbes ont rétorqué qu'en tant qu'institution centrale située à Belgrade, la Direction de la coordination ne peut pas être considérée comme une « institution parallèle » serbe menant des activités au Kosovo. Au moment de l'établissement du présent rapport, la restriction des déplacements était toujours en vigueur. Dans la pratique, les Serbes du Kosovo qui souhaitent acquérir des documents d'identification personnelle au Kosovo continuent de se heurter à des difficultés administratives en raison de restrictions draconiennes à la recevabilité des pièces justificatives, en particulier des documents délivrés par les institutions serbes.

19. Dans un entretien qu'il a accordé à *Politico Europe* le 18 avril à Bruxelles, le Premier Ministre d'Albanie, Edi Rama, a évoqué la perspective d'unions régionales si les aspirations d'adhésion à l'Union européenne des pays des Balkans ne se réalisaient pas. D'autres responsables politiques de la région ont saisi l'occasion pour définir cette position dans un contexte nationaliste. Dans un entretien avec *Radio Free Europe*, le 19 avril, le Président du Kosovo a fait observer que tous les Albanais de la région seraient unis dans un espace si les aspirations d'adhésion à l'Union européenne du Kosovo ne se concrétisaient pas. Par la suite, le 20 avril, le président du Conseil national des Albanais de Serbie a déclaré à l'agence de presse de langue albanaise *Presheva Jone* que l'Albanie et le Kosovo devraient « montrer à la Serbie qu'il s'agit là d'une partie de l'Albanie à laquelle il ne faut pas toucher », se référant aux municipalités multiethniques du sud de la Serbie. Le 5 mai, le Gouvernement serbe a présenté un document officieux à des représentants de la communauté diplomatique, pour protester contre « la légitimation du projet de la grande Albanie ».

## IV. Retours, réconciliation, relations entre les communautés et patrimoine culturel

20. Pendant le premier semestre de 2017, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré le rapatriement librement consenti au Kosovo de 218 membres de communautés non majoritaires, dont 102 Serbes et 104 Rom, Ashkali et Égyptiens. Le HCR estime qu'à la fin de juin 2017, le nombre total de retours volontaires de membres des communautés non majoritaires depuis 2 000 s'élevait à 27 504. Au total, 16 439 déplacés vivaient au Kosovo, soit 24 de moins qu'au cours de la période considérée dans le rapport précédent.

21. La MINUK a poursuivi sa collaboration avec les autorités municipales et les représentants des communautés en vue de les aider à protéger les droits des communautés et à promouvoir la réconciliation intercommunautaire, le renforcement de la confiance et les retours. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec les autorités municipales et les dirigeants des communautés dans 23 des 38 municipalités du Kosovo. Dans le cadre d'une stratégie plus large en faveur du renforcement de la confiance entre les communautés, la MINUK a également facilité une série d'activités avec les comités des communautés municipales et les bureaux municipaux des communautés et des retours, notamment en vue de recenser les difficultés et les mesures correctives potentielles et d'améliorer la communication entre les institutions centrales et municipales.

22. Dans le cadre d'une initiative louable visant à promouvoir la réconciliation au Kosovo, le 19 mai, plus de 250 jeunes Albanais du Kosovo, Ashkali, Bosniaques, Serbes et Rom ont participé à une « marche multiethnique » de 16 kilomètres dans

la municipalité d'Obiliq/Obilić, le but étant de s'élever contre les préjugés et de promouvoir le dialogue.

23. La MINUK a continué de mettre en œuvre la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Les 28 et 29 juin, la Mission a organisé la première Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo sous le titre « Promouvoir la jeunesse, la paix et la sécurité au Kosovo ensemble ». Cette manifestation, qui a réuni plus de 140 jeunes dirigeants (60 % de femmes et 40 % d'hommes) de toutes les communautés, ainsi que des représentants du Ministère kosovar de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'Union européenne, de l'OSCE et de l'équipe des Nations Unies au Kosovo, a ouvert la voie à une plus grande participation des jeunes en appui à la coopération entre les communautés. Les participants ont examiné les préoccupations, échangé des idées et formulé des recommandations à l'intention des autorités locales, ainsi que de l'ONU et des autres parties prenantes concernées.

24. Les autorités du Kosovo ont poursuivi l'application de la stratégie du Kosovo pour la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation conduisant au terrorisme 2015-2020. En collaboration avec les organisations locales et internationales, certaines municipalités se sont engagées de façon constructive aux côtés des jeunes, afin de prévenir la radicalisation des jeunes. Le 18 mai, une conférence organisée à Pejë/Peć par une organisation non gouvernementale locale et le Conseil local d'action pour la jeunesse sur le thème de l'engagement conjoint contre l'extrémisme violent, a traité de l'importance de la tolérance, de la cohabitation pacifique et d'une participation politique accrue des femmes et des jeunes en vue de prévenir et de combattre l'extrémisme violent. Dans le cadre d'une autre initiative, la Direction régionale de la police du Kosovo à Ferizaj/Uroševac a lancé, en mai également, une série de campagnes de sensibilisation sur les conséquences de l'extrémisme et de la radicalisation religieuse à l'intention des élèves du secondaire.

25. Des incidents de profanation ont eu lieu au cours de la période considérée, dont la profanation de deux pierres tombales au cimetière orthodoxe serbe dans le village de Vrbovac (municipalité de Kllokot/Klokot) le 9 mai et des dommages causés à l'église orthodoxe serbe dans le village de Zallq/Žač (municipalité d'Istog/Istok) le 10 mai.

26. Les autorités locales de Deçan/Dečani ont continué de s'opposer à la mise en œuvre de l'arrêt rendu en 2016 par la Cour constitutionnelle du Kosovo en faveur du monastère de Visoki Dečani dans l'affaire du litige foncier. Le Représentant spécial de l'Union européenne a publiquement condamné la non-exécution de l'arrêt de la Cour constitutionnelle et demandé aux autorités kosovares de montrer qu'elles respectent l'état de droit. Toutefois, les autorités municipales de Deçan/Dečani ont refusé d'autoriser l'enregistrement du titre de propriété dans le cadastre municipal.

27. Les organisations de la société civile se sont déclarées préoccupées par la violation de la loi sur la zone de protection spéciale pour le centre historique de Prizren, qui serait le signe de lacunes dans l'application des lois et de la négligence des institutions locales et centrales. Seulement 155 des 382 maisons d'habitation enregistrées en 2006 seraient toujours intactes. En outre, des sites protégés du patrimoine culturel ont été transformés en hôtels et en parcs de stationnement illégaux.

# V. Droits de l'homme et état de droit

28. Le 26 mai, mon porte-parole a publié une déclaration, dans laquelle a été réaffirmée la gratitude de l'Organisation des Nations Unies pour le travail très utile accompli par le Groupe consultatif sur les droits de l'homme, qui a examiné les violations présumées des droits de l'homme par la MINUK. Parmi les cas examinés par le Groupe figurait une plainte présentée par 138 membres des communautés rom, ashkali et égyptienne selon laquelle ils avaient été victimes d'intoxication au plomb et d'autres graves problèmes de santé en raison de leur réinstallation dans des camps de déplacés dans le nord du Kosovo. À cet égard, dans ma déclaration du 26 mai, j'ai exprimé les profonds regrets de l'Organisation pour les souffrances endurées par toutes les personnes qui vivent dans les camps de déplacés, et annoncé ma décision de créer, à titre exceptionnel, un fonds d'affectation spéciale qui permettra de mettre en œuvre des projets d'assistance communautaire, principalement dans le nord et le sud de Mitrovica et à Leposavić/Leposaviq, ce dont bénéficieront les communautés rom, ashkali et égyptienne. Les projets d'assistance seront axés sur les besoins les plus pressants des plus vulnérables, l'accent étant mis sur les services de santé, le développement économique et les infrastructures.

29. L'appui à la recherche des personnes disparues reste une priorité essentielle de l'action de la MINUK. Au cours de la période considérée, la Mission a appuyé la création du Centre de documentation sur les personnes disparues à Pristina, une initiative qui rassemble les associations albanaises et serbes de familles de personnes disparues en vue de retrouver les personnes qui sont toujours portées disparues et d'amener les responsables politiques, les institutions et la communauté internationale à mener une action plus efficace à cet égard. En outre, les 29 et 30 juin, la MINUK et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ont organisé une table ronde sur les personnes disparues à l'Office des Nations Unies à Genève. La table ronde, qui s'est ouverte par des observations faites par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, et mon Représentant spécial, a réuni des membres des délégations de Belgrade et de Pristina au Groupe de travail sur les personnes portées disparues, des représentants d'associations de familles de personnes disparues, le CICR, les membres du Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires et le membre du Comité des personnes disparues à Chypre représentant les Nations Unies et visait à demander que des mesures décisives soient prises pour déterminer le sort des 1 658 personnes qui sont toujours portées disparues à la suite du conflit au Kosovo. Les participants ont examiné des questions particulières et ont identifié les principaux problèmes à régler en vue de redynamiser le Groupe de travail sur les personnes disparues, de renforcer la collaboration et d'améliorer les résultats.

30. Dans le cadre des contacts de la Mission avec les autorités municipales, y compris les mécanismes municipaux chargés de la protection des communautés non majoritaires et les groupes vulnérables, l'attention a été appelée sur le non-respect systématique de la loi sur l'utilisation des langues. Plusieurs institutions kosovares – tant au niveau central qu'au niveau local – ne fournissent des services qu'en une seule langue, l'albanais ou le serbe. Le problème tient principalement à une pénurie de traducteurs qualifiés, la conséquence étant que les documents officiels sont publiés sans les traductions légalement requises. Non seulement cette situation engendre des difficultés pratiques, mais aussi elle sape les efforts visant à instaurer la confiance entre les communautés et entre les individus et les institutions.

31. Les 21 et 22 juin, la MINUK a organisé à Pristina, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, une rencontre d'échange de connaissances pour promouvoir la protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste et la prévention de l'extrémisme violent. Cette rencontre a contribué à

améliorer les connaissances et les capacités opérationnelles des partenaires de la société civile, des institutions du Kosovo et des organisations internationales, en vue de faire respecter les droits de l'homme dans le cadre de la prévention du terrorisme.

32. Le 14 juin, le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo a inculpé neuf personnes pour des infractions liées au terrorisme en rapport avec des attaques planifiées à l'occasion du match de football qui a eu lieu entre Israël et l'Albanie en novembre 2016. Par ailleurs, il a été signalé qu'un commandant des Albanais du Kosovo qui combattent pour l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a été tué le 8 juin dans des opérations de combat en République arabe syrienne.

33. Le 27 juin, quatre personnes originaires du Kosovo ont été arrêtées à Klinë/Klina et inculpées pour trafic illégal d'armes. En outre, un employé du bureau du Kosovo à New York a été arrêté et inculpé pour trafic d'armes et de drogues et blanchiment d'argent en relation avec les arrestations effectuées à Klinë/Klina.

34. Dans le cadre d'une enquête criminelle en cours menée par le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo, le 5 juillet, une opération menée conjointement par la police du Kosovo et EULEX a permis d'arrêter deux suspects en rapport avec le meurtre en 2004 d'un membre de la police de la MINUK et d'un agent de police du Kosovo et la tentative d'assassinat de deux autres agents de la force publique. Un autre suspect a été extradé d'Allemagne.

35. Le 3 juillet, la Cour suprême du Kosovo a acquitté Sami Lushtaku, ancien haut responsable du prétendu « Groupe de Drenica » de l'Armée de libération du Kosovo, membre important du PDK et maire de Skenderaj/Srbica, d'accusations de crimes de guerre. La décision de la Cour suprême est définitive et ne peut être contestée.

36. Le 28 juin, la Cour constitutionnelle du Kosovo a confirmé que la version révisée du Règlement de procédure et de preuve des Chambres spécialisées du Kosovo, situées à La Haye, est en conformité avec la Constitution du Kosovo. Comme suite à cette décision, le 5 juillet, les Chambres spécialisées sont devenues opérationnelles et en mesure de recevoir toute présentation ou tout acte d'accusation émanant du Bureau du Procureur spécialisé.

37. Le Comité exécutif de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) a inscrit la demande d'adhésion existante du Kosovo à l'Organisation à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session de l'Assemblée générale d'INTERPOL, qui se tiendra en septembre 2017. L'Assemblée générale décidera si elle doit accepter l'ordre du jour provisoire, et voter sur la demande.

# VI. Partenariats et coopération

38. La MINUK a continué d'assurer la liaison entre INTERPOL et les autorités du Kosovo. Les institutions du Kosovo ont pleinement respecté les procédures convenues pour assurer la liaison avec INTERPOL par l'intermédiaire de la MINUK. Au cours de la période considérée, la MINUK a reçu 28 demandes de publication d'avis de recherche internationaux. Treize notices rouges ont été publiées au cours de cette période. La MINUK a continué d'assurer des services de certification de documents. Elle a traité au total 398 documents, dont 243 relatifs à des pensions pour la République de Serbie et 155 actes d'état civil, notamment des certificats d'études secondaires, des diplômes universitaires et des certificats de mariage, de naissance et de décès.

39. Mon Représentant spécial a maintenu une étroite coordination avec les partenaires internationaux au Kosovo, notamment avec le commandant de la KFOR, le Représentant spécial de l'Union européenne, le chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo, le chef d'EULEX, et le chef du Bureau du Conseil de l'Europe au Kosovo.

40. En mai, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de concert avec le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo, a organisé une réunion d'experts sur les violences sexuelles liées aux conflits et assuré un mentorat fondé sur la jurisprudence aux procureurs et enquêteurs locaux chargés des crimes de guerre. L'UNICEF a aidé le Bureau du Médiateur à établir une plateforme en ligne appelée « Know Your Rights » (Connaître ses droits), qui doit permettre aux écoles, aux communautés, aux jeunes et aux familles de signaler les cas de violation des droits de l'homme. Le 28 juin, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Agence des États-Unis pour le développement international ont publié une édition spéciale de l'enquête sur la perception publique « Public Pulse », qui met l'accent sur la montée de l'extrémisme violent au Kosovo. Selon l'enquête, la faiblesse du système éducatif, la crise d'identité et le sentiment général d'isolement sont les moteurs de l'extrémisme violent au Kosovo.

## VII. Observations

41. Je salue les efforts déployés par les institutions du Kosovo, les observateurs locaux et internationaux, les prestataires de services de sécurité, et les électeurs en vue du bon déroulement des élections législatives anticipées au Kosovo. J'appelle ceux qui constitueront le nouveau Gouvernement kosovar à gouverner de manière responsable et l'opposition future à œuvrer de manière constructive pour promouvoir la transparence et la responsabilité. Il est d'une importance vitale pour la nouvelle administration de trouver un accord permettant de mettre en œuvre les priorités politiques en suspens, et d'œuvrer de concert de manière responsable pour relever les défis considérables qui nous attendent et tirer parti des nombreuses possibilités qui existent au Kosovo.

42. Le dialogue entre Pristina et Belgrade se heurte à de graves difficultés. J'encourage à porter un attachement au respect du principe de règlement des différends par des voies exclusivement pacifiques. J'exhorte les deux parties à reprendre le dialogue et à donner une nouvelle vitalité au processus. Je note avec satisfaction les efforts déployés par l'Union européenne pour maintenir la concertation entre Belgrade et Pristina pendant la période à l'étude au cours de laquelle il y a eu des interruptions dans les administrations tant en Serbie qu'au Kosovo.

43. Le début de la période considérée a été marqué par des discours belliqueux et incendiaires. Je demande aux dirigeants politiques du Kosovo et de la région de se garder de déclarations et d'actes de nature à alimenter le nationalisme ethnique et la discorde. J'encourage les nouveaux gouvernements à Belgrade et à Pristina à relancer leur coopération constructive afin de régler les questions en suspens dans un climat positif.

44. L'état de droit et son application impartiale sont une pierre angulaire de toute société démocratique. J'engage à redoubler d'efforts pour consolider l'état de droit au Kosovo, notamment en ce qui concerne la protection des libertés et droits fondamentaux, celle des groupes vulnérables, et la préservation du patrimoine culturel. L'état de préparation opérationnelle des Chambres spéciales du Kosovo est une évolution favorable pour la justice et la réconciliation. Il est essentiel que cette institution bénéficie de la pleine coopération de toutes les parties, et ne soit pas entravée dans l'accomplissement efficace de ses fonctions.

45. Je me félicite de la réunion conjointe organisée par la MINUK et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, pour sensibiliser le public et contribuer à régler le problème des personnes disparues. J'appelle les dirigeants politiques, les institutions et la communauté internationale à montrer qu'ils entendent poursuivre cette priorité, et apporter la paix à ceux qui ont souffert.

46. Je me réjouis de la collaboration de la Mission avec les autorités locales et les communautés, en particulier de la coopération constructive de mon Représentant spécial avec les administrations municipales, y compris en ce qui concerne la protection et le bien-être des communautés non majoritaires et les groupes vulnérables. Je note avec satisfaction la tenue de la première Assemblée de la jeunesse de l'ONU au Kosovo, qui a rassemblé des jeunes de toutes les communautés du Kosovo, pour planifier un avenir meilleur et démontrer que le désir de réconciliation est présent au sein de la société du Kosovo. Les initiatives décrites dans le présent rapport s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de la MINUK visant à promouvoir la réconciliation sociale, que je soutiens pleinement comme la clef de l'exécution du mandat de la Mission en faveur de la paix et de la stabilité.

47. Je demande aux États Membres d'appuyer le Fonds d'affectation spéciale créé suite aux recommandations du Groupe consultatif sur les droits de l'homme. Leur appui généreux contribuera grandement à répondre aux besoins les plus pressants des communautés concernées.

48. Je remercie mon Représentant spécial pour ses contacts avec les dirigeants à Pristina et à Belgrade, avec les responsables locaux et les communautés, avec des représentants de la société civile et avec des partenaires de la communauté internationale. Les capacités de la MINUK sont au service de toutes les parties qui cherchent à apporter une contribution positive à la paix et à la sécurité au Kosovo.

49. Pour conclure, je tiens à réaffirmer ma gratitude aux partenaires de longue date de l'Organisation au Kosovo, dont la KFOR, l'Union européenne et l'OSCE, ainsi qu'aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain pour leur esprit d'équipe et leur remarquable coopération avec la MINUK.

# Annexe I

## Rapport de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo pendant la période allant du 16 avril au 15 juillet 2017

### 1. Résumé

La Police du Kosovo a vu ses capacités techniques s'améliorer encore davantage, au point de fonctionner de façon de plus en plus indépendante sans avoir besoin de conseils et de ne demander principalement qu'un appui stratégique dans des zones ciblées, comme en témoignent les améliorations opérationnelles qu'elle continue d'apporter d'année en année lors de la Vidovdan/Saint-Guy et qui ont abouti à l'exploit professionnel de cette année.

Le traitement préférentiel dont jouissent des détenus influents dans la détermination de leurs conditions de détention demeure un sujet de préoccupation.

Les enquêtes de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ont progressé dans un certain nombre de cas et celle-ci poursuit ses efforts en vue de clore plusieurs affaires qui en sont actuellement à différents stades d'instruction.

### 2. Activités d'EULEX

### 2.1 Fonctions exécutives

*Crimes de guerre*

Au cours de la période considérée, trois actes d'accusation ont été déposés au tribunal d'instance de Mitrovica contre un prévenu extradé du Monténégro et soupçonné d'avoir commis des crimes de guerre contre la population civile.

Le 26 avril, le procès d'une affaire de crimes de guerre contre un accusé au tribunal d'instance de Mitrovica a été reporté à la suite d'une demande de protection de la légalité contre l'arrêt de la Cour d'appel qui avait ordonné un nouveau procès. Le 21 avril, un collège de juges d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica a levé l'assignation à résidence de l'accusé, mais lui a demandé de se présenter au poste de police de Mitrovica-Nord, deux fois par semaine.

Le 12 mai, dans l'affaire « Klecka », un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX siégeant à la Cour suprême a rejeté la demande des procureurs d'EULEX en protection de la légalité en la qualifiant d'infondée, ce qui revient effectivement à dire que tous les accusés dans cette affaire de crimes de guerre notoires ont été acquittés.

Le 3 juillet, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX siégeant à la Cour suprême a accordé un appel à un accusé dans l'affaire de crimes de guerre « Drenica I » et levé sa détention provisoire.

*Criminalité organisée et corruption*

Le 5 mai, un collège de juges d'EULEX siégeant au tribunal d'instance de Mitrovica a prononcé un jugement contre un accusé dans une affaire liée à une fusillade dans un bar à Mitrovica-Nord en 2015, qui a fait trois blessés. Le prévenu a été acquitté de l'accusation d'atteinte à l'intégrité physique et de mise en danger

de la vie d'autrui, mais reconnu coupable de possession, de contrôle et de détention non autorisés d'armes. Le Groupe d'experts a accordé à l'accusé un sursis d'un an de prison, assorti d'une période de vérification de trois ans.

Le 1er juin, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Pristina a rendu une décision prorogeant, pour une période de deux mois, la détention provisoire d'un suspect, qui est accusé, entre autres, de criminalité organisée et de meurtre aggravé. Le 9 juin, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX siégeant à la Cour d'appel a adopté une décision ordonnant que le prévenu soit libéré si le montant de la libération sous caution de 2 000 000 euros est versé en espèces sur le compte de la Cour ou sous la forme d'une hypothèque sur un bien immobilier correspondant au montant de la caution. Le 28 juin, le prévenu a été libéré sous caution.

*Autres infractions graves*

Le 5 juillet, une centaine d'agents de police du Kosovo ainsi que 35 agents de la police d'EULEX a mené une opération de perquisition et d'arrestation dans le cadre d'une enquête en cours, relative au meurtre aggravé d'un fonctionnaire de la MINUK et d'un officier de police du Kosovo et à la tentative de meurtre aggravé de deux autres fonctionnaires de la MINUK en 2004. Quatre personnes ont été arrêtées à cette occasion.

*Renforcement des capacités*

Le 20 avril, EULEX a accueilli une conférence, organisée de concert avec l'Office européen de police (Europol), visant à recenser les possibilités de coopération dans la lutte contre le trafic d'armes. La conférence a rassemblé de hauts responsables de la Police du Kosovo et d'autres organisations internationales. Il s'agissait du premier séminaire de police au niveau de l'exécutif au Kosovo sur la fabrication, la possession et le trafic d'armes légères.

Les 2 et 3 juin, une conférence et une formation de deux jours ont été organisées par EULEX pour renforcer les capacités de 37 procureurs kosovars en matière de lutte contre la corruption et la confiscation d'avoirs.

*Institut médico-légal*

À l'Institut de médecine légale du Kosovo, les médecins légistes d'EULEX ont continué de résorber le retard accusé dans les autopsies et les examens cliniques. Ils ont également fourni un appui et une assistance aux institutions locales dans le cadre de la législation secondaire à la loi sur la médecine légale. Le 20 juin, des experts légistes d'EULEX ont achevé l'évaluation *in situ* à Kiževak, dans le complexe minier de Rudnica en Serbie, qui a duré 140 jours. Elle n'a abouti à aucune conclusion. Deux médecins locaux ont achevé avec succès un cours en ligne en anthropologie médico-légale, organisé par EULEX.

*Droits de propriété*

La Formation de la Cour suprême du Kosovo chargée d'examiner les recours contre l'Office kosovar de la propriété immobilière a été saisie de quatre nouveaux recours et a statué sur 45 dossiers; il lui reste à se prononcer sur 281 recours.

La Chambre spéciale de la Cour suprême chargée des questions de privatisation a rendu 402 décisions en première instance et statué sur 73 affaires en appel.

## 2.2 Renforcement de la législation

La Mission a continué de suivre les audiences dans plusieurs affaires transférées aux autorités locales. EULEX a procédé à une évaluation des greffes sur la base des règles et normes applicables. En outre, les entretiens avec les chefs des bureaux de gestion des cas des six tribunaux de première instance et des visites dans les installations ont été menés. La cohérence de la gestion des dossiers est une condition préalable à un système de justice efficace et efficient. Les problèmes les plus pressants constatés étaient la pénurie de personnel, le manque d'espace pour l'archivage et le non-respect des règlements et directives existantes. Si, dans certains cas, ce non-respect est une conséquence de l'absence de conditions préalables minimales (personnel de bureau et espace d'archivage, etc.), dans d'autres, il est dû à un manque de sensibilisation, qui conduit les différents bureaux de gestion des cas à s'écarter de la mise en œuvre du règlement suffisamment détaillé.

La sélection fondée sur le mérite des juges, des présidents de tribunaux et des procureurs demeure problématique. Les 22 et 23 avril, le Conseil judiciaire du Kosovo a fait repasser l'épreuve écrite de sélection de 61 juges de tribunaux de base de première instance, cette fois en se conformant strictement aux règles et règlements. L'épreuve n'avait été organisée que pour les 75 candidats qui avaient initialement réussi au test d'aptitude avant que le Conseil judiciaire du Kosovo ne décide de baisser le seuil d'admission au milieu de la procédure de recrutement en octobre 2016. Suite aux vives critiques de la part de la communauté internationale, dont EULEX, le Conseil judiciaire du Kosovo avait décidé de ramener la procédure de recrutement au stade où le test d'aptitude avait été effectué. En mai, 78 candidats ont subi un entretien et, le 6 juin, le Conseil judiciaire du Kosovo a publié les résultats du concours. Cinquante-cinq candidats ont obtenu le nombre de points requis et 54 attendent une nomination du Président du Kosovo (un candidat s'est retiré pour des raisons de santé).

Le 12 juin, la Cour constitutionnelle a invalidé la décision du Conseil judiciaire du Kosovo sur le choix du Président de la Cour suprême suite à l'appel d'un des candidats non retenus et ordonné au Conseil judiciaire du Kosovo d'engager une nouvelle procédure de vote conforme à ses conclusions. En réponse, le Comité normatif du Conseil judiciaire du Kosovo a rédigé des amendements au Règlement sur la sélection des présidents de tribunaux. Vu que la sélection des candidats appelés à exercer les plus hautes fonctions judiciaires devrait reposer sur les principes de l'égalité, du mérite et de la transparence pour garantir la confiance du public dans l'appareil judiciaire et le ministère public, deux lettres ont été envoyées par le Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo, le chef de la Mission EULEX et les Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au Président du Conseil judiciaire du Kosovo avant et après la décision de la Cour constitutionnelle. À cet égard, EULEX a recommandé l'incorporation d'un plus grand nombre d'importants amendements et de reporter l'adoption de tout amendement jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle ait rendu un arrêt dans l'affaire en instance contre la sélection du Président de la Cour d'appel. Le Conseil judiciaire du Kosovo a décidé de suspendre toute nouvelle décision en conséquence.

Le traitement préférentiel dont bénéficie des détenus influents dans la détermination des conditions de détention d'un groupe restreint de prisonniers demeure un sujet de préoccupation. Cela se constate au niveau de la suspension de peines pour des raisons médicales, des fréquentes visites à l'hôpital ainsi que du déclassement des détenus d'une catégorie « à haut risque » à une catégorie « à

risque moyen », qui exclut les mesures de sécurité supplémentaires contre les conseils explicites d'EULEX.

Le 16 mai, le Ministre de la Justice a prorogé, pour des raisons médicales, la suspension de la peine d'un détenu notoire, condamné à 15 ans pour crimes de guerre, jusqu'à l'entrée en vigueur le 26 mai des amendements à la nouvelle loi sur l'exécution des sanctions pénales. Toutefois, ce détenu s'est gardé de retourner en prison. EULEX a tenu plusieurs réunions avec l'administration pénitentiaire du Kosovo, dont une avec le Président du Tribunal de première instance de Mitrovica – le tribunal compétent selon la nouvelle loi sur l'exécution des sanctions pénales – exhortant l'administration pénitentiaire du Kosovo à prendre des mesures. Le 15 juin, l'administration pénitentiaire du Kosovo a délivré un mandat d'arrêt, ce qui a entraîné le retour du détenu à la prison de Dubrava le jour même. Le 3 juillet, à l'invitation du Président du Tribunal de première instance de Vushtrri/Vučitrn, qui se substitue actuellement à celui de Mitrovica, EULEX a commencé à suivre l'audience de cette affaire.

La création du Centre d'évaluation du Service pénitentiaire du Kosovo chargé de la classification et la planification adéquates de la peine des détenus progresse avec l'appui d'un projet financé par EULEX. En mai et juin, des formations axées sur l'analyse générale des concepts et des évaluations de risques ont été dispensées, notamment dans le cadre de voyages d'étude organisés à l'intention des agents et des cadres supérieurs d'évaluation du Service pénitentiaire du Kosovo dans des centres d'évaluation en Finlande et en Suède. Il reste que l'absence de programmes de réinsertion continue de rendre difficiles la planification et l'application adéquates des peines.

Le 13 juin, le Comité pour la sélection d'un nouveau Directeur général du Service pénitentiaire du Kosovo a présélectionné quatre candidats pour un entretien. Des entretiens se sont déroulés les 27 et 28 juin, mais ont manqué de transparence, car seuls deux candidats étaient présents. Plus tard, cependant, un troisième candidat qui avait annoncé qu'il ne participerait pas a été interrogé. Aucun des candidats n'a atteint le seuil de sélection nécessaire. Le 3 juillet, le Ministère de la justice a officiellement annulé la procédure. EULEX a de graves préoccupations à son sujet et recommande vivement un réexamen des critères de sélection avant une rediffusion de l'avis de vacance en raison des inquiétudes concernant les qualifications requises.

Le 19 avril, les autorités kosovares ont lancé une stratégie et un plan d'action sur la protection contre la violence familiale pour 2016-2020, à la rédaction desquels EULEX a contribué. À la cérémonie de lancement, le Ministre de la justice a présenté la stratégie et annoncé qu'un nouveau coordonnateur national pour la violence familiale avait été nommé. Il s'agit d'une importante mesure prise par les autorités kosovares dans le cadre de la lutte contre la violence familiale et sexiste.

En mai, EULEX a achevé son évaluation du Plan de développement stratégique de la Police du Kosovo, 2016-2020 et l'a partagée avec le Directeur général de la Police du Kosovo, qui va s'en servir pour apporter de nouvelles améliorations dans les domaines indiqués. EULEX a analysé les Plans annuels de la Direction régionale de la Police pour 2016 et 2017 aux fins de qualité et de conformité avec le Plan de développement stratégique 2016-2020 et les Plans annuels de la Police du Kosovo (niveau central) pour 2016 et 2017. Si le Plan de développement stratégique de la police du Kosovo et les Plans annuels pour 2016 et 2017 au niveau central constituent des instruments appropriés d'amélioration du travail de la police, l'évaluation des plans annuels de la Direction régionale de la police montrent que leur mise en œuvre au niveau régional laisse souvent à désirer, faute de profondeur et de normes communes.

Suite aux attaques répétées et aux incidents susceptibles d'avoir été motivés par des considérations ethniques à Mitrovica-Nord depuis le début de l'année, EULEX a encadré la Direction régionale de la Police du Kosovo de Mitrovica-Nord sur les enquêtes en cours et lui a fourni des conseils sur les possibilités d'enquête en amont et sur les activités de prévention. Elle a également facilité la coordination et la coopération opérationnelle entre la Police du Kosovo de Mitrovica-Nord et Sud. De part et d'autre, EULEX a noté un intérêt tangible à travailler ensemble efficacement.

De concert avec la Police du Kosovo, qui, en tant que premier intervenant en matière de sécurité, a déployé environ 6 000 personnes le jour du scrutin parlementaire le 11 juin, EULEX et la KFOR ont rempli leurs rôles respectivement de deuxième et de troisième intervenants en matière de sécurité. La Police du Kosovo lui ayant demandé d'assurer une haute visibilité et de faire office de deuxième intervenant en matière de sécurité à Leposavić/Leposaviq en cas de besoin, EULEX y a déployé une section de l'unité de Police constituée tandis que deux autres sections restaient en attente à la base logistique de Mitrovica. Dans le cadre des élections, EULEX a fourni des services de sécurité (y compris de protection rapprochée dans le Nord et de sensibilisation à la situation en matière de sécurité), un appui logistique et administratif à la Mission d'observation électorale de l'Union européenne. La Mission a également fourni un appui logistique (par exemple, matériel, véhicules) et une capacité d'appréciation modeste de la situation au personnel de l'OSCE déployé dans le nord.

La Mission a conseillé les autorités du Kosovo au niveau stratégique sur les questions de police avant, pendant et après le jour du scrutin. Au cours de la phase préélectorale, EULEX a renforcé ses activités de surveillance, d'encadrement et de conseil de la police du Kosovo et a tenu des réunions quotidiennes avec les équipes de commandement au niveau de la Station Graçanica/Gračanica et des commissariats de police de Leposavić/Leposaviq et a évalué la situation en matière de sécurité et d'éventuels incidents liés aux élections. En outre, EULEX a participé à l'évaluation initiale de 33 incidents liés aux élections enregistrés par la Police du Kosovo et a mené des activités d'observation, d'encadrement et de conseil dans 21 d'entre elles.

Le 28 juin, 1 500 participants, dont des hommes politiques serbes, réunis au monastère de Gračanica/Graçanicë et au site de Gazimestan pour la célébration annuelle de la Vidovdan /Saint-Guy. EULEX a fourni des conseils à la Police du Kosovo lors de l'élaboration et de l'exécution de son plan opérationnel, jugeant son comportement bien planifié et professionnel. La célébration s'est déroulée sans incidents sur le plan de la sécurité. Outre les affrontements et les incidents de sécurité dans le cadre des célébrations de la Vidovdan/Saint-Guy en 2012, les améliorations dans le fonctionnement de la Police du Kosovo ont été démontrées en permanence chaque année, ce qui a abouti à l'exploit professionnel de cette année.

Comme suite à la visite d'étude au Royaume-Uni par une haute délégation du Kosovo en mars – organisée par EULEX en partenariat avec le Bureau de liaison internationale des douanes britanniques et du Département d'État des États-Unis – les autorités du Kosovo ont créé un groupe de travail chargé d'évaluer le Centre national de gestion des frontières. L'objectif du Centre national de gestion des frontières est de fournir au Kosovo la capacité technique de collecter, d'analyser et de diffuser des informations et d'aider les agences frontalières dans la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée.

L'examen annuel du Plan de gestion intégrée des frontières a été conclu et parachevé en juin lors d'un atelier organisé à Tirana (financé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) avant sa présentation au Conseil

d'administration de la gestion intégrée des frontières pour approbation. En tant que membre officiel du Groupe de travail, chargé d'actualiser le Plan de gestion intégrée des frontières, EULEX a présenté des observations sur le projet final.

À l'issue des décisions prises dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne concernant la mise en œuvre de l'accord de 2011 sur la liberté de circulation, le Ministère de l'intérieur du Kosovo, en consultation avec le Ministre pour le dialogue, a élaboré deux instructions administratives : l'une concerne l'extension des plaques minéralogiques KS et l'autre porte sur les documents et pièces dont les citoyens ont besoin pour prouver leur identité. Toutes deux ont été présentées et attendent actuellement d'être signées par le Ministre de l'intérieur.

Le 21 avril, un grand pas en avant a été fait lorsque, sur la base des recommandations d'EULEX, le Ministère kosovar des affaires intérieures a décidé d'autoriser les 1 239 véhicules qui étaient dotés de plaques d'immatriculation temporaires depuis octobre 2012 à être enregistrés avec des plaques d'immatriculation RKS et KS délivrées par les autorités du Kosovo sans que leurs propriétaires aient à payer de droits de douane.

Certains progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'application de l'étiquette qui avait été décidée en septembre 2016 pour couvrir les sigles et armoiries « RKS » et « SRB » sur ces plaques d'immatriculation avec les autocollants blancs. Toutefois, en raison de la longue procédure d'appel d'offres pour le fournisseur d'autocollants, des retards subsistent.

**3. Autres questions importantes**

Rien d'important à signaler.

# Annexe II

## Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

Comme suite à la transmission du règlement de procédure et de preuve à la Chambre spécialisée de la Cour constitutionnelle le 27 mars, celle-ci a rendu un premier arrêt le 26 avril puis, après la révision d'un certain nombre de dispositions par les juges réunis en plénière, un arrêt définitif le 28 juin, par lequel elle a statué à l'unanimité que le règlement révisé n'était pas contraire au chapitre II de la Constitution eu égard aux libertés et droits fondamentaux. Le Président des Chambres spécialisées a souligné que la décision de la Chambre spécialisée de la Cour constitutionnelle garantissait que le règlement intégrait les normes les plus rigoureuses en matière de droits de l'homme et permettait de disposer d'un système solide pour protéger les personnes éventuellement exposées à des risques en raison de leur participation à la procédure devant les Chambres spécialisées. Le règlement de procédure et de preuve est entré en vigueur le 5 juillet. Les Chambres spécialisées peuvent désormais pleinement exercer leurs activités judiciaires et aucun obstacle juridique ne s'oppose à ce qu'elles soient saisies d'écritures ou d'accusations.

# Annexe III

## Composition et effectifs de la composante police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

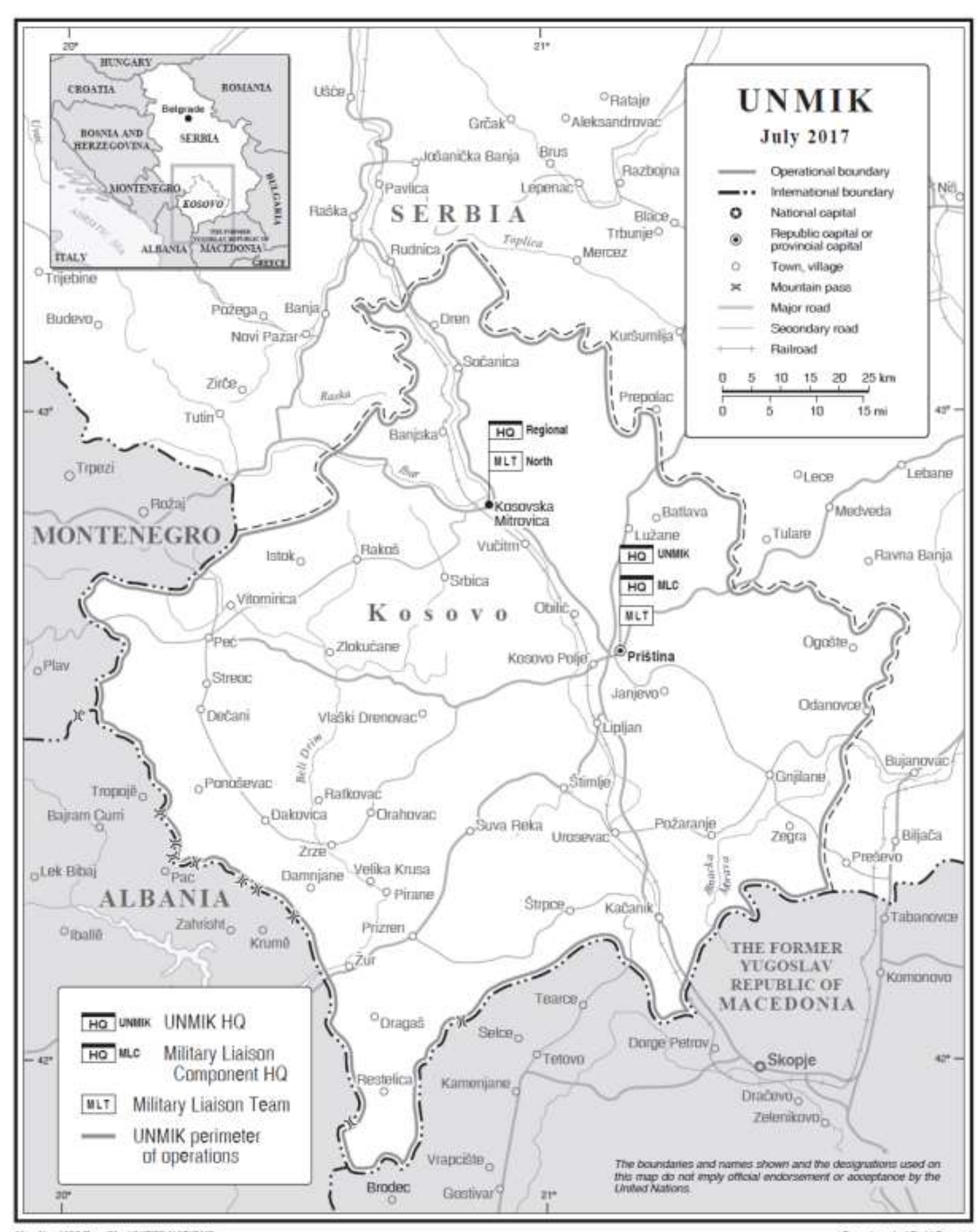
### (au 15 juillet 2017)

| *Pays* | *Nombre* |
|---|---|
| Allemagne | 1 |
| Autriche | 1 |
| Bulgarie | 1 |
| Fédération de Russie | 1 |
| Finlande | 1 |
| Hongrie | 2 |
| Turquie | 1 |
| **Total** | **8** |

## Composition et effectifs de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

### (au 15 juillet 2017)

| *Pays* | *Nombre* |
|---|---|
| République de Moldova | 1 |
| Pologne | 1 |
| Tchéquie | 2 |
| Roumanie | 1 |
| Turquie | 1 |
| Ukraine | 2 |
| **Total** | **8** |




Map No. 4133 Rev. 71 UNITED NATIONS
July 2017

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)